

Social

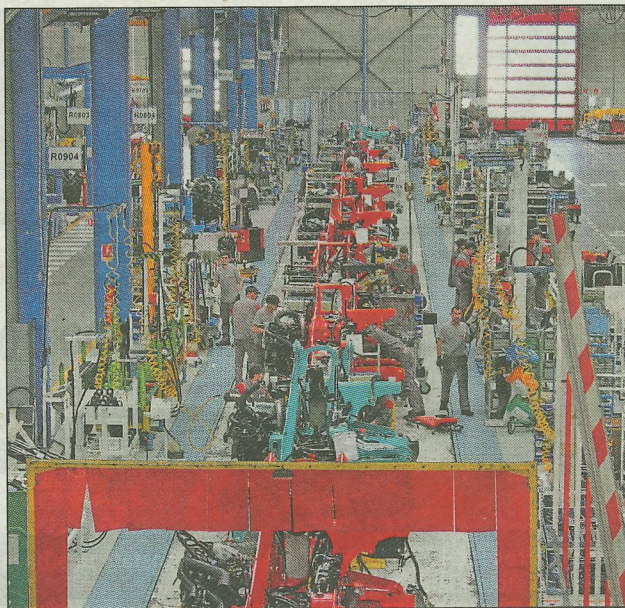
Manitou : l'intersyndicale écrit aux actionnaires

Opposés à d'éventuels licenciements sur les 63 suppressions de postes annoncées par la direction fin septembre, les cinq syndicats du groupe voudraient que ce nouvel épisode se règle comme en 2008.

Le lundi 28 septembre dernier, la direction de Manitou a annoncé la mise en place d'un plan de réorganisation et d'ajustement. Cela se traduira par la création de 5 postes de travail et la suppression de 63 postes en France, sur un effectif de 2206 salariés en CDI, dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans une lettre ouverte adressée aux actionnaires historiques de l'entreprise, l'intersyndicale (FO, CFE-CGC, CFDT, CGT et CFTC) parle d'un « véritable choc pour tous les salariés » et d'une « totale incompréhension au regard des très nombreux intérimaires actuellement présents ». Une incompréhension accentuée par le fait que le groupe sort « de trois exercices (2017-2018-2019) remarquables avec une croissance de plus de 30% et des bénéfices records sur la période ».

« Bien sûr, poursuit-elle, l'année 2020 sera en retrait en raison de la crise sanitaire,



Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoit 63 suppressions de postes sur 2206 salariés employés en France.

mais les résultats resteront positifs. De plus, les prévisions de la direction pour les trois prochaines années sont rassurantes, avec de surcroît des chiffres d'affaires et des résultats en nette progression.»

« Sortir socialement par le haut »

En s'adressant directement aux actionnaires historiques – la famille Braud –, l'intersyndicale semble vouloir toucher une corde sensible.

La même qui avait permis de « sortir socialement par le haut » de la crise des « subprimes » de 2008. « A l'époque, la direction avait eu une réelle volonté de trouver un consensus. Les négociations avaient été loyales et sincères, permettant d'aboutir à un accord (330 départs volontaires, NDLR), le traumatisme lié à d'éventuels licenciements évité et la « culture Manitou » préservée. »

Dès lors, l'annonce de supprimer 63 postes alors que

l'entreprise est profitable a du mal à passer. Pour les représentants du personnel, la direction « se saisit de l'opportunité de la pandémie pour « la sauvegarde de la compétitivité » comme le précise le Livre II du PSE ».

« Nos anciens ont beaucoup donné... »

Selon eux, ce PSE se finira par moins de 20 départs contraints (ou licenciements) suite aux probables départs volontaires et possibilités de reclassements sur des postes vacants ou en créations. d'où cette question : « Pourquoi s'être engagé dans un tel plan alors que le Gouvernement a construit, pour les entreprises, de nombreux dispositifs afin de les préserver et de sauvegarder les emplois, au premier rang desquels l'activité partielle de longue durée ? » En plus de cette APLD, l'intersyndicale considère que l'adaptation des effectifs à l'actuelle situation de Manitou doit se faire essentiellement par des mesures d'âge. « Nos anciens ont beaucoup donné et ils aspirent très majoritairement à un départ. Ils ne comprendraient pas que des plus jeunes partent avant eux ou soient licenciés. »

G. B.